



## CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION "2 AGOSTO"

Sixième Edition, Bologna 2010

### AVIS DE CONCOURS

1) Le sixième avis du Concours International De Composition "2 Agosto" est ouvert, avec le patronage de l'Associazione tra i Familiari delle Vittime della Strage alla Stazione di Bologna del 2 Agosto 1980 et du Comitato di Solidarietà alle Vittime delle Stragi et est réalisé en collaboration avec l'Istituto "Alcide Cervi" et le Festival Internazionale Mozart a Rovereto.

Le Concours se déroule sous le Haut Patronage du Président de la République Italienne.

Le Concours donnera les prix suivants:

**Premier Prix:** € 5.000

**Deuxième Prix:** € 2.500

**Troisième Prix:** € 1.500

Le Concours donnera aussi le

**Prix Spécial "Mozart"** de 1.500 Euros

Offert par le Festival Internazionale Mozart a Rovereto,

Et la

**Bourse d'études** de 500 Euros

Offerte par l'Istituto "Alcide Cervi"

**Le Festival Internazionale Mozart a Rovereto inclura, selon son jugement, le quel est sans appel, dans ses programmes, des œuvres sélectionnées parmi les éditions antérieures du concours et/ou se réserve de commissioner une œuvre, qui sera incluse dans ses programmes, aux vainqueurs de la présente ou des autres éditions.**

2) Peuvent participer au Concours les musiciens de toutes nationalités, qui n'aient plus de 41 ans au Mai 30, 2010.

3) Aux concourants on demande d'écrire partitions pour:

**piano soliste et orchestre.**

**Des sections de l'œuvre peuvent également se faire avec de l'audio enregistré. Ces enregistrements doivent être jointes à la partition et livrées (de la même manière que la partition, selon les articles 9 et 10 de cet avis) pour la possible exécution en concert exclusivement sur CD. À cet égard, les concourants sont priés de noter que l'intonation de l'orchestre est à 442 Hz.**

La durée limite de telles partitions doit être de 10 minutes maximum.

Comme l'intention de ce Concours est celle de suggérer et solliciter le rendez-vous parmi différentes cultures, les concourants peuvent aussi utiliser, à leur plaisir, des styles musicaux qui appartiennent aux traditions folkloriques, au jazz, au blues et au rock.

Les partitions sélectionnées pour la finale seront jouées à Bologna en Piazza Maggiore le 2 août 2010, pendant les manifestations en mémoire des victimes des massacres. **La partition gagnante et celle qui obtiendra le Prix Mozart seront aussi comprises dans le programme du Festival Internazionale Mozart a Rovereto 2010.**

Les concourants doivent tenir compte que l'exécution publique des partitions gagnantes en Piazza Maggiore fait partie du Concours même. Par conséquent, le jury ne prendra pas en considération les partitions qui ne résulteront pas adaptées pour l'exécution au dehors, même si à travers une opportune amplification.

4) Le Prix Spécial Mozart sera donné à la partition qui, en respectant le sujet du concours, contiendra références explicites à des œuvres pour piano de Wolfgang Amadeus Mozart. On invite les concourants à rendre la citation ou les citations explicites, en les mettant en évidence sur la partition et en transcrivant exactement la référence ou les références au bout de la partition même. La partition qui gagnera le Prix Spécial Mozart sera incluse dans les programmes des concerts de Bologna et Rovereto.

5) Le jury donnera la Bourse d'études "Fratelli Cervi" à une œuvre qui contient caractéristiques particulières du point de vue de l'élaboration linguistique et structurale, et se réservera d'en suggérer, ou moins, son inclusion dans le programme des concerts.

6) Les prix ne sont pas cumulables.

7) Numéro maximum des instruments:

3 flûtes (dont un peut être un piccolo), 2 hautbois (dont un cor anglais aussi), 2 clarinettes, 2 bassons, 4 cors, 3 trompettes, 3 trombones (dont un trombone bas), tuba, timbales, 2 percussionnistes, instruments à cordes. On pourra aussi présenter partitions pour un numéro des instruments inférieur (mais non pas supérieur, ni différent de celui indiqué), toujours en tenant compte que le concert final aura lieu au dehors.

Les partitions pourront aussi contenir l'utilisation de: guitare électrique, basse électrique, batterie, seulement pour la section rythmique (et sans la présence de parties solistes destinées à ces instruments). En cas d'utilisation des claviers électroniques, le concourant devra indiquer exactement le type de timbre utilisé.

8) La partie du soliste devra être pour piano soliste, selon les spécifications au point 3. Seulement dans la partie en solo les concourants pourront introduire des sections d'improvisation, soit selon les modalités typiques du jazz, du rock, ou des autres langages d'origine folklorique, soit selon les indications que les concourants croiront opportunes.

Pour toutes exigences on invite les concourants à contacter le Secrétariat du Concours, en écrivant à [info@concorso2agosto.it](mailto:info@concorso2agosto.it)

9) Les partitions doivent être anonymes et ne contenir pas aucun élément de reconnaissance. Les partitions

pourront être publiées et, de cette façon les concourants devront effacer toutes signes éditoriaux. De toute façon les partitions ne devront pas être exécutées avant du Concours. A ce propos les concourants devront joindre une déclaration qui confirme la jamais eu d'exécution.

Étant donné la particularité du sujet, on propose aux concurrents d'attacher à la partition l'envoi d'un **fichier audio au format MP3 par le processus EN LIGNE de notre site web ou en envoyant un CD si on a choisi d'envoyer la partition par la poste**, qui peut donner une idée, même si seulement au niveau indicatif, de la partition et des types de sons électroniques utilisés.

**L'envoi de la partition et la participation au Concours n'exigent aucun frais.**

En tout cas, on suggère aux concurrents de contacter le Secrétariat du Concours pour toute information en écrivant à: [info@concorso2agosto.it](mailto:info@concorso2agosto.it)

10) Les partitions doivent être envoyées selon les options suivantes:

- a) EN LIGNE (option conseillée afin de simplifier les opérations de réception et de secrétariat) à travers le site Internet [www.concorso2agosto.it](http://www.concorso2agosto.it) à la section «FORMULAIRE D'INSCRIPTION» les concourants devront remplir le formulaire avec leurs données personnels pour un catalogage précis. En suite, les concourantes devront charger leur partition en .pdf (pour informations et conseils sur la création du fichier .pdf s'adresser à notre site web [www.concorso2agosto.it](http://www.concorso2agosto.it) à la section dédiée aux modalités pour l'envoi des partitions);

**On devra envoyer les fichiers audio MP3 et son propre CV au format .pdf ou .doc avec la même procédure;**

Quand telle opération sera terminée, les concourants recevront par E-Mail la confirmation du Secrétariat du Concours que l'inscription et la partition ont été reçues.

**Date limite pour les inscriptions en ligne: le 30 Mai 2010, à 24h GMT.**

- b) PAR LA POSTE (partition en papier)

Les concourants devront envoyer la partition en trois copies en A3 ou A4, par poste enregistrée, avec les données personnels (prénom, nom, lieu et date de naissance, numéro fiscal d'identification, adresse postale, numéro de téléphone et de fax, e-mail), **un CV personnel des études et des possibles expériences artistiques et un possible CD avec les fichiers MP3**, au **Secrétariat du Concours International De Composition "2 Agosto", Via Oberdan 24, 40126 Bologna, Italia, avant le 30 Mai 2010. La date du timbre postal fera fois.**

Le Secrétariat du Concours demandera aux concourants sélectionnés d'envoyer les parties des différents instruments (de préférence au format .pdf). Les partitions envoyées ne seront pas rendues.

11) Les décisions du jury sont sans appel.

Pour tout renseignement: Secrétariat du Concours International De Composition "2 Agosto",  
Via Oberdan 24, 40126 Bologna (Italia)

E-mail: [info@concorso2agosto.it](mailto:info@concorso2agosto.it) Internet: [www.concorso2agosto.it](http://www.concorso2agosto.it)